

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2015

COMPTE-RENDU

2015

STAINS
93240
Affichage

Début: 30/11/2015

Fin: 30/11/2016

Séance du 18 novembre 2015

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre à dix-neuf heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix novembre deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE.

Étaient absents représentés :

Mme Zaïha NEDJAR
Mme Françoise ABDERIDE
Mme Karina KELLNER
M. Lamine SAÏDANE
M. Erol ERSAN
Mme Evelyne SEEGER
M. Madi BOINA BOINA
M. Laurent TUR

donne pouvoir à
donne pouvoir à

Mme Favella HIMEUR
M. Olivier MATHIS
M. Nicolas STIENNE
Mme Najia AMZAL
M. Philippe LE NAOUR
M. Sean NKOLO MAYE
Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Julien MUGERIN

Étaient absents :

Mme Najewa HAMMANI, M. Khader ABDELLALI

Secrétaire de séance : Monsieur Larbi LEBIB

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, au regard des motifs d'ordre public et de sécurité publique, sur la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres ou représentés qu'il se réunit à huit clos.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DESIGNE Monsieur Larbi LEBIB, Conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015.

Affaire n° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2015

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2015.

Affaire n° 4 - Compte rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire, figurant sur la liste annexée à la présente délibération.

Affaire n° 5 - Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DECIDE la suppression et la création des postes suivants :

Postes à supprimer	Postes à créer	Date de la transformation	Nombre de poste
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Entrée en vigueur de la délibération	1
	Animateur	Entrée en vigueur de la délibération	1

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice

Affaire n° 6 - Taux de promotion applicable aux avancements de grades

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DECIDE que le taux de promotion pour bénéficier d'un avancement de grade est fixé, pour l'ensemble des fonctionnaires municipaux de catégorie C, B et A, à 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions statutaires et les critères locaux.

DIT que les critères locaux sont fixés dans un rapport validé par le comité technique portant sur :

- la valeur professionnelle de l'agent ;

- les acquis de l'expérience professionnelle ;
- la prise en compte de l'examen professionnel lorsqu'il est organisé.

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice

Affaire n° 7 - Fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et de l'assistance aux bureaux de vote lors des élections régionales 2015

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat)

VALIDE la fixation du montant des rémunérations attribuées au personnel communal en charge de l'aide et de l'assistance aux bureaux de vote lors des élections

DECIDE qu'à l'occasion des élections, il sera fait appel exceptionnellement à des agents titulaires ou non titulaires. Concernant les agents non admis au bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, il leur sera alloué une indemnité complémentaire.

FIXE le montant de l'indemnité forfaitaire de la journée de la façon suivante :

- Forfait indemnisant le travail du responsable administratif d'un bureau de vote : 250 euros.
- Forfait indemnisant le travail de l'agent administratif d'un bureau de vote : 180 euros.
- Forfait indemnisant le travail du:
 - Responsable du service Élection : 350 euros.
 - Responsable informatique : 250 euros.
 - Technicien informatique : 180 euros.
 - Membres du CODIR : 350 euros.
 - Gardien(ne) d'école et de la mairie : 120 euros

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant

Affaire n°8 - Recensement de la population 2016 - Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

FIXE les montants unitaires nets de rémunération des agents recenseurs chargés du recensement de la population 2016 comme suit :

• tournée de reconnaissance	32,50 €
• feuille de logement	2,50 €
• dossier adresse collective	1,10 €
• feuille de logement non enquêtée	0,70 €
• bulletin individuel	1,30 €
• forfait formation	25,00 €
• mission du coordonnateur communal	1 100,00 €

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice correspondant

Affaire n° 9 - Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DÉCIDE de voter la décision modificative n°2 présentant un total équilibré par section :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	
<i>Chapitre 204 – Subventions d'équipements</i>	3 000 000,00
<i>Total des Dépenses d'investissement</i>	3 000 000,00
<i>Recettes</i>	
<i>Chapitre 16- Emprunts et Dettes assimilées</i>	3 000 000,00
<i>Total des Recettes d'investissement</i>	3 000 000,00

Affaire n° 10a - Transaction avec la Société de Financement Local (SFIL), la Caisse Française de Financement Local et Dexia Crédit Local

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE la transaction ci-annexée avec la Société de Financement Local (SFIL), la Caisse Française de Financement Local et Dexia Crédit Local portant notamment sur les contrats éligibles au Fonds de soutien.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite transaction ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

Affaire n °10b - Convention avec l'État pour le versement de l'aide du Fonds de soutien
Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE la convention avec le représentant de l'État prise en application du 2° du I de l'article 3 du décret n°2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risques et définissant les modalités de versement des aides proposées ainsi que les modalités de suspension et de restitution de l'aide en cas de non-respect des conditions d'octroi.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent, et à procéder à son exécution.

DIT que la recette en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n °11 - Approbation d'un contrat d'ouverture de ligne interactive de trésorerie avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le contrat d'ouverture de ligne interactive de trésorerie, ci-annexé, à passer avec la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant maximum de 3 000 000,00 (trois millions) d'euros dans les conditions ci-après :

- Montant : 3 000 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts : EONIA + marge de 1.10%
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Commission de non utilisation : 0.15% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen, périodicité identique aux intérêts
- Frais de dossier : 1 500 euros,

- Commission d'engagement : sans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie Interactive avec la Caisse d'Épargne d'Île-de-France, ainsi que tous actes y afférents.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'exécution dudit contrat et, notamment, aux tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive.

Affaire n°12 - Programmation de la Dotation Politique de la Ville (DPV) - Dotation Développement Urbain (DDU) 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **31 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Evelyne SEEGER par mandat, M. Sean NKOLO MAYE), **2 voix contre** (Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat), **4 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR par mandat).

APPROUVE le programme de l'opération « travaux de réhabilitation et d'extension du gymnase Léo Lagrange » établi dans le cadre de l'appel à projet relatif à la Dotation Politique de la Ville - Dotation de Développement Urbain de l'exercice 2015 tel que retracé dans le tableau ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la ou les convention(s) à intervenir avec Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, au nom de l'État, ainsi que tout autre acte concernant cette opération et à procéder à leur exécution.

DIT que les dépenses et recettes relatives à ce programme d'opération ont déjà été prévues sur l'exercice en cours lors du vote du budget primitif, et seront ajustées lors du vote de la prochaine décision modificative.

Affaire n°13 : Marché public relatif à la vérification, la maintenance et l'entretien du système d'alarme incendie et du désenfumage des bâtiments communaux de la ville de Stains

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché public relatif à la vérification, la maintenance et l'entretien du système d'alarme incendie et du désenfumage des bâtiments communaux de la ville de Stains, attribué à la société MSI, sise 25 avenue des bonshommes - 95 290 L'Isle Adam, pour un montant forfaitaire annuel de 46 220,13 € HT et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°14 - Délibération rectificative relative au marché public relatif à l'exploitation des installations climatiques et de ventilation des bâtiments communaux de la ville de Stains - Lot n°2 : travaux de maintenance et grosses réparations des équipements de chauffage, ventilation et climatisation

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le lot n°2 du marché public relatif à l'exploitation des installations climatiques et de ventilation des bâtiments communaux de la ville de Stains (travaux de maintenance et grosses réparations des équipements de chauffage, ventilation et climatisation), attribué à la société BRUNIER, sise 34 rue Maurice de Broglie - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, à la société HECQ, sise 13 avenue VERCINGETORIX - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS et à la société FORET ENTREPRISE, 18 rue Galilée - 93108 MONTREUIL, pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT (deux cent mille euros hors taxes) et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°15 - Participation de la commune au fonctionnement de l'école Sainte-Marie à Stains pour l'année 2015

Rapporteur : M. Michel LE THOMAS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

DECIDE que la participation de la commune de Stains, pour l'année 2015, sera de 600,00 euros (six cents euros) par élève, pour les enfants domiciliés à Stains et inscrits dans les classes élémentaires de l'école privée Sainte-Marie à Stains.

DIT que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits constitués à cet effet ouverts au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°16 - Remboursement aux associations des frais de restauration en faveur du personnel communal et des artistes lors de l'évènement « Stains en Fête » 2015

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA

NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

Affaire n° 17a - Modalités d'attribution des subventions versées aux associations - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

ACCORDE aux associations une subvention au titre de l'année 2015 conformément à la liste ci-annexée.

DIT que les subventions seront octroyées sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17b - Modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association « A.C.S.S.A.L. (Association de Cité et Amicale des locataires et Habitants de la Cité Salvador Allende » - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **1 non-participation au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. Kassem IDIR), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

ACCORDE à l'association « A.C.S.S.A.L. (Association de Cité et Amicale des locataires et Habitants de la Cité Salvador Allende » une subvention de 500,00 € au titre de l'année 2015.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 17c - Modalités d'attribution d'une subvention versée à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » - Deuxième train

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **27 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **2 non-participations au vote en qualité de conseiller intéressé** (M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

ACCORDE à l'association « L.E.I.L.A (Les Enfants Inadaptés et Leurs Amis) » une subvention de 1 900,00 € au titre de l'année 2015.

DIT que la subvention sera octroyée sur présentation d'un bilan d'activité et un bilan financier.

DIT que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 18 - Avis de la commune sur le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2016-2021

Rapporteur : Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE par mandat, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR par mandat).

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2016-2021, arrêté par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune en date du 13 octobre 2015, sous réserve :

- de la capacité financière de la ville à réaliser les équipements publics adaptés aux besoins de la population, eu égard aux objectifs fixés à la commune de Stains, en terme de construction de logements sur la période 2016/2021.

TOUT EN DEPLORANT :

- l'absence de planification de réalisation d'un transport lourd sur la commune de Stains, dans le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), à l'horizon 2030,
- le montant de l'aide financière, versée par l'Etat, aux « maires bâtisseurs » de 2 100 euros par logement construit au-delà du seuil de 1% des logements existants, en zone tendue, insuffisant pour soutenir efficacement les besoins d'investissement de la commune, qui devra faire face à l'arrivée de nouvelles populations, induite par la construction de logements,

- une politique nationale insuffisante pour remédier au manque de logements des jeunes,
- une politique nationale insuffisante pour remédier aux capacités d'accueil insuffisantes des femmes victimes de violences,
- la diminution des aides à la pierre versées par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances 2016,
- la réforme annoncée par le gouvernement des allocations logement.

** *** **

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt heures et trente minutes.**

**Le Maire,
Azzédine TAÏBI**

